

**EXTRAIT du REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS**

2026069

**du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 14**Votants :** 14

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Date de la convocation

15/09/2026

Date d'affichage

15/09/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Eric MEUNIER, Annie BOIS, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Christian MILLET, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Catherine LEIGNIER, Frédéric TRIPODI, Marie-Pierre CHEYSSEL.

Absents excusés : Eric BARDY donne pouvoir à Christophe GENEVOIS.

Absents : Néant.

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**Remboursement hébergement d'urgence**

Madame le Maire explique que suite à un dégât des eaux, un habitant de la commune a dû être relogé à la Ferme de Pérouges et ensuite dans un gîte nommé « Le Baudran ».

Cette personne a été logée 11 nuits pour la somme totale de 750 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais de relogement pour cet habitant.
- DIT que la somme de 750 euros sera mandatée sur présentation d'une facture, auprès de l'hébergeur nommé gîte « Le Baudran ».

Fait à Pérouges,

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

